ADRESSE

Du Directoire du Département de la Drôme à l'Aſſemblée Nationale.

LÉGISLATEURS,

LA Patrie eſt en danger; les ennemis de l'intérieur ligués avec les rebelles de Coblentz, multiplient en ce moment leurs trames criminelles : à peine votre active vigilance a-t-elle déjoué leurs derniers complots, qu'ils s'agitent pour former un nouveau plan de conſpiration, ils entretiennent dans la Capitale un raſſemblement ſuſpect qui menace la ſureté publique, par tout ils entravent la marche de la Conſtitution, ils outragent la Loi, inſultent à l'Aſſemblée Nationale, rallument les fureurs du ſanatiſme religieux, excitent des diviſions inteſtines & appellent à grands cris la guerre civile, à l'appui de la guerre extérieure.

Légiſlateurs, le ſalut de l'état eſt dans vos mains : déployez toute la grandeur, toute la dignité de votre caractère & vous verrez le peuple françois ſe rallier au tour du ſénat auguſte, ſous l'égide de la Loi. La Nation entière accuſe le Pouvoir exécutif; rappellez au Roi des François les juſtes allarmes de la Nation : dites-lui que la fidélité à ſes ſermens, la ſituation politique de l'Empire, ſon interêt, ſon bonheur lui commandent de s'unir franchement & ſans détour au vœu du peuple & de ſes repréſentans: dites-lui qu'il impoſe un éternel ſilence à tous ces ennemis implacables de la révolution, qui oſent le proclamer comme leur Chef&s'appuyer de ſa faveur ſecrète. Dites-lui que quatre années de perſévérance éprouvée par tous les dangers, affermie par tous les obſtacles, ont imprimé à la volonté nationale un caractère indélébile; qu'envain l'on chercheroit à l'altérer, que la révolution eſt faite dans les eſprits & que le peuple françois périra tout entier, plutôt que de perdre la Conſtitution & la liberté.

Tel eſt auſſi le vœu, telle eſt la réſolution inébranlable du département, dont nous ſommes les organes : il s'honore d'avoir toujours marché d'un pas ferme & aſſuré dans la ligne de la Conſtitution : un même eſprit l'anime, il réunit le courage & la force à l'accord des volontés, & nous pénètres des mêmes principes, nous dont le devoir impérieux eſt de répondre à ſa confiance, nous le remplirons avec zèle, avec fermeté, en nous dévouant ſans réſerve à l'exécution des Lois émanées de votre ſageſſe.

ARRÉTÉ.

LE Directoire du Département de la Drôme, ouï le Procureur-Général-ſyndic, arrête que l'Adreſſe ci-deſſus ſera imprimée, & affichée dans tous les lieux accoutumés de ſon reſſort.

Fait à Valence en Directoire le 24 Juin 1792, l'an 4.e de la Liberté.

Signé PEY, Vice-Préſident; *MELLERET*, *BRUN*, *ROUVIERE*, *URTIN*, *DUCLOS*, *PAYAN*, *AYMÉ*, Procureur-général-ſyndic.

BOUVIER, Secrétaire.

A VALENCE, chez P. AUREL, Impr. du départ. de la Drôme.

Case oversize FRC 10436 no.12